

# Etude fiscale



*Etude réalisée le 17 juin 2011 par :*

**Madame Evelyne REVELLAT**

Khepri Finance

A l'attention de :

**Mademoiselle Amandine HUBERT**

82 rue des Rigoles  
75020 PARIS

## **IMPOT SUR LE REVENU**

Synthèse de l'IR  
Impôt brut et barème

## **DECLARATION DES REVENUS (N°2042)**

Revenus et charges déclarés  
Audit de la déclaration des revenus

# IMPOT SUR LE REVENU

---

Compte tenu des données que vous nous avez communiquées, nous avons procédé au calcul de votre impôt sur les revenus perçus en 2010.

## Impôt sur le Revenu

Mademoiselle Amandine HUBERT, vous êtes née en 1980.

Vous êtes célibataire.

**Votre nombre de parts est donc égal à 1,00.**

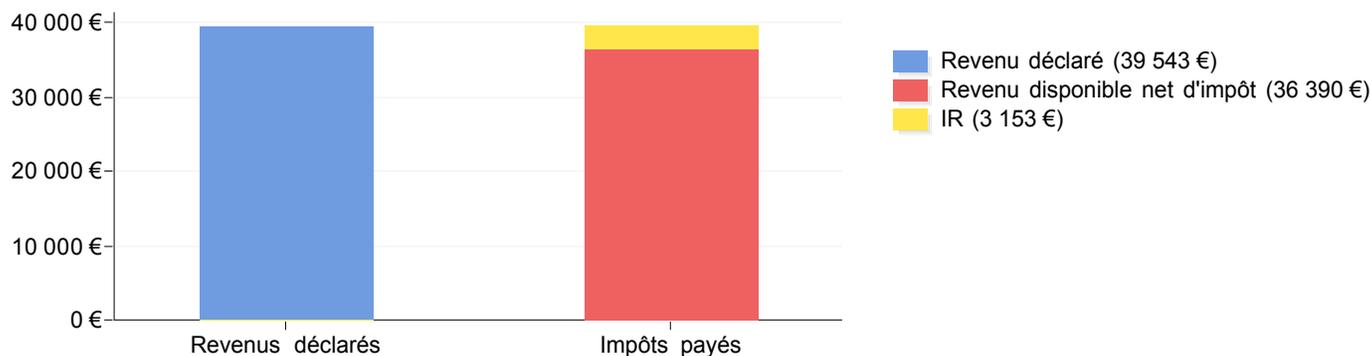
<b>Revenus déclarés</b>	<b>39 543 €</b>
Revenu Brut Global (compte tenu des différents abattements)	35 589 €
Charges déductibles du revenu global	0 €
<b>Revenu Net Imposable au sens du Code Général des Impôts</b>	<b>35 589 €</b>
Revenu fiscal de référence	35 589 €
Impôt sur les revenus soumis au barème	5 110 €
Réductions d'impôt	-1 207 €
Autres imputations (y compris les crédits d'impôt)	- 750 €
<b>VOTRE IMPOT NET A PAYER EST DONC DE</b>	<b>3 153 €</b>

**Votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) c'est-à-dire le taux appliqué sur la dernière tranche d'imposition est de 30,00 %.**

Le seuil de votre tranche d'imposition c'est-à-dire le montant en dessous duquel vous serez taxé au taux marginal inférieur est de **26 420 €** et le plafond est de **70 830 €**. Vous disposez donc d'une marge disponible de **35 241 €** avant d'être imposé dans la tranche supérieure.

## Pression fiscale globale

Revenus déclarés au titre de l'impôt sur le revenu	39 543 €
<b>Total des revenus disponibles avant impôts</b>	<b>39 543 €</b>
Impôt net à payer (IR)	3 153 €
Contributions sociales (hors prélèvement à la source)	0 €
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>3 153 €</b>
Revenu disponible net d'impôts et taxes	36 390 €
<b>Pression fiscale globale (part des revenus déclarés consacrée aux impôts)</b>	<b>7,97 %</b>



## Quotient familial et Impôt brut

L'impôt sur le revenu se calcule sur la base du Revenu Net Imposable : on retranche aux différents revenus les abattements et frais, puis éventuellement les déductions fiscales et abattements spéciaux. Ce revenu net est ensuite divisé par le nombre de parts, fixé d'après la situation et les charges de famille : c'est le système du quotient familial.

<b>Revenu Net Imposable</b>	<b>35 589 €</b>
Nombre de parts	1,00
Quotient familial	35 589 €

Pour le calcul de l'impôt brut il est fait application d'un barème progressif : on calcule l'impôt correspondant à chacune des tranches jusqu'à reconstitution du Revenu Net Imposable.

Tranche	Montant	Taux*	Impôt brut
Jusqu'à 5 963 €	5 963,00 €	0,00 %	0,00 €
De 5 963 € à 11 896 €	5 933,00 €	5,50 %	326,32 €
De 11 896 € à 26 420 €	14 524,00 €	14,00 %	2 033,36 €
<b>De 26 420 € à 70 830 €</b>	<b>9 169,00 €</b>	<b>30,00 %</b>	<b>2 750,70 €</b>
A partir de 70 830 €	0,00 €	41,00 %	0,00 €
<b>Total</b>	<b>35 589,00 €</b>		<b>5 110,00 €</b>

(\*) le taux appliqué au dernier euro déclaré sur la dernière tranche représente votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) en l'absence de plafonnement du quotient familial.

## Plafonnement du quotient familial et Impôt net à payer

L'avantage fiscal lié au quotient familial peut être limité par un mécanisme de plafonnement. Dans ce cas, le Taux Marginal d'Imposition réel peut être plus élevé que le TMI calculé précédemment.

<b>Impôt brut avant plafonnement du quotient familial</b>	<b>5 110 €</b>
Plafonnement du quotient familial	0 €
<b>Impôt brut après effet du plafonnement du quotient familial</b>	<b>5 110 €</b>
Réduction d'impôt et autres imputations	-1 957 €
<b>IMPOT NET A PAYER</b>	<b>3 153 €</b>
<b>Contributions sociales</b>	<b>0 €</b>
Taux moyen d'imposition (au sens de l'administration fiscale)	8,86 %
<b>Taux Marginal d'Imposition (TMI)</b>	<b>30,00 %</b>



Document strictement personnel, concernant l'imposition de Mlle Amandine HUBERT, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception

DETAILS DES REVENUS				
Total des salaires et assimilés	<b>Vous</b>			
	<b>39 543</b>			
Déduction 10 % ou frais réels	<b>-3 954</b>			
Salaires, pensions, rentes nets	<b>35 589</b>			<b>35 589</b>
REVENU BRUT GLOBAL				<b>35 589</b>
... REVENU IMPOSABLE ...				<b>35 589</b>
<b>IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME</b>				<b>5 110</b>
<b>REDUCTIONS D'IMPÔT</b>	<b>Déclaré</b>	<b>Retenu</b>	<b>Réduction</b>	
Dons : personnes en difficulté	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>45</b>	
Dons aux oeuvres	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>79</b>	
Invest. locatifs (loi Scellier)	<b>39 000</b>	<b>4 333</b>	<b>1 083</b>	
TOTAL DES REDUCTIONS D'IMPÔT				<b>-1 207</b>
Impôt sur le revenu net avant corrections				<b>3 903</b>
IMPÔT TOTAL AVANT IMPUTATIONS				<b>3 903</b>
Intérêts prêt habitation principale				
Montant déclaré	<b>4 700</b>	Retenu	<b>3 750</b>	
Montant du crédit d'impôt calculé				<b>- 750</b>
<b>PRIME POUR L'EMPLOI</b>				
Revenus déclarés - activité salariée				<b>Vous</b>
Activité salariée, temps plein				<b>39 543</b>
Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi.				<b>OUI</b>
<b>Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de</b>				<b>= 3 153</b>
Votre taux d'imposition est de :				<b>8,86 %</b>
*****				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
<b>Revenu fiscal de référence :</b>				<b>35 589</b>
-----				
<b>REPORTS SUR LES ANNEES SUIVANTES</b>				
Investissements SCCELLIER (Réduction au taux de 25 %)				
Investissements à reporter en 2012 (revenus 2011)				<b>4 333</b>
Investissements à reporter en 2013 (revenus 2012)				<b>4 333</b>
Investissements à reporter en 2014 (revenus 2013)				<b>4 333</b>
Investissements à reporter en 2015 (revenus 2014)				<b>4 333</b>
Investissements à reporter en 2016 (revenus 2015)				<b>4 333</b>
Investissements à reporter en 2017 (revenus 2016)				<b>4 333</b>

LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE

C

1,00



Document strictement personnel, concernant l'imposition  
de Mlle Amandine HUBERT, ne pouvant se substituer  
à l'avis adressé par votre perception

## SUIITE DE VOTRE AVIS

Investissements à reporter en 2018 (revenus 2017)  
Investissements à reporter en 2019 (revenus 2018)

## PLAFOND EPARGNE RETRAITE

**Le plafond disponible pour la déduction des  
cotisations d'épargne retraite versées en 2011, pour la  
déclaration des revenus à souscrire en 2012 est de :**

Plafond calculé sur les revenus de 2010

PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2011

**Vous  
3 559**

**3 559**

PAGE 2/2

4 333

4 333

# DECLARATION DES REVENUS (N°2042)

---



**Vous pouvez transmettre les formulaires présentés pages suivantes à votre centre des impôts, qui les considérera comme recevables conformément aux instructions du BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002.**

Quelques conseils avant de transmettre vos formulaires :

- Afin d'éviter tout risque de confusion ou d'omission sur les éléments déclarés, vous devez vous assurer que les documents imprimés par Premis plus sont parfaitement lisibles (qualité d'encre, taille des caractères). Dans le cas contraire, nous vous conseillons de modifier les paramètres d'impression (à partir du menu Fichier, Mise en page), d'imprimer en couleur, et de réduire les marges.
- Consultez attentivement l'audit de la déclaration n°2042 pour vérifier que votre déclaration ne comporte pas d'erreur. Rassemblez les justificatifs demandés en vous aidant des messages signalés par un trombone dans l'audit.
- N'oubliez pas de signer la déclaration imprimée et d'agrafer ensemble tous les feuillets constituant la déclaration.
- Enfin, si vous avez reçu à votre domicile une déclaration préremplie, vous joindrez ce document au(x) formulaire(s) n°2042 imprimés à partir de votre logiciel.

# Revenus et charges déclarés

Votre Impôt sur le Revenu a été calculé en fonction des données présentées ci-dessous.

## Votre foyer fiscal

Vous	
Mademoiselle HUBERT Amandine	
Nom de naissance : HUBERT	
Date de naissance : 21/11/1980	
Lieu de naissance. Département : 92	
Lieu de naissance. Commune : MEUDON LA FORET	

Adresse au 1er janvier 2011	
N° et Rue : 82 rue des Rigoles	
Code postal : 75020	
Commune : PARIS	
A ce domicile, vous êtes... : propriétaire	

Date et lieu de signature	
Vous déposez également une déclaration n° 2042 C	

Situation du foyer fiscal		
Vous êtes célibataire	<b>C</b>	OUI

## Traitements, salaires

Traitements, salaires		
Mlle Amandine HUBERT		
Revenus d'activité	<b>1AJ</b>	39 543 €

Prime pour l'emploi		
Mlle Amandine HUBERT		
Prime pour l'emploi : vous avez exercé une activité à temps plein sur l'année 2010	<b>1AX</b>	OUI

## Charges ouvrant droit à réduction ou à crédit d'impôt

Charges ouvrant droit à réduction ou à crédit d'impôt		
Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté	<b>7UD</b>	60 €
Dons aux oeuvres reconnues d'utilité publique ou fiscalement assimilées en matière de dons	<b>7UF</b>	120 €
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale (taux 20 %)	<b>7VZ</b>	4 700 €

Charges ouvrant droit à réduction ou à crédit d'impôt		
Dispositif Scellier (réduction au taux de 25 %) - Souscription au capital de SCPI en 2010	<b>7HJ(2)</b>	39 000 €
Dispositif Scellier (réduction au taux de 25 %) - Total des investissements	<b>7HJ</b>	39 000 €

# DÉCLARATION DES REVENUS 2010

# 10



Envoyez votre déclaration au service des impôts des particuliers ou au centre des impôts de votre domicile **au plus tard le 30 mai**.  
Affranchissez suffisamment votre lettre.

Vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case

Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez les numéros ci-contre

Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Votre n° FIP

Votre n° fiscal

N° fiscal de votre conjoint

## VOTRE ÉTAT CIVIL

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom **HUBERT**

Nom de naissance **HUBERT**

Prénoms **Amandine**

Date de naissance **21/11/1980**

Lieu de naissance DEPT **92** COMMUNE **MEUDON LA FORET** PAYS

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case

## VOTRE ADRESSE AU 1ER JANVIER 2011

Adresse N° ET RUE **82 rue des Rigoles** CODE POSTAL **75020** COMMUNE **PARIS**

Appartement N° ÉTAGE ESC. BÂT RÉSIDENCE NBRE DE PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE  LOCATAIRE  HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT  NOM DU PROPRIÉTAIRE

## VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

**Déménagement en 2010** Indiquez votre adresse au 1er janvier 2010 et la date du déménagement : DATE  |  |  |  | **2010**

Adresse N° ET RUE CODE POSTAL COMMUNE

Appartement N° ÉTAGE ESC. BÂT RÉSIDENCE NBRE DE PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE  LOCATAIRE  HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT  NOM DU PROPRIÉTAIRE

**Déménagement en 2011** Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement : DATE  |  |  |  | **2011**

Adresse N° ET RUE CODE POSTAL COMMUNE

Appartement N° ÉTAGE ESC. BÂT RÉSIDENCE NBRE DE PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE  LOCATAIRE  HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT  NOM DU PROPRIÉTAIRE

## CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice), cochez la case  OUI

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Mél. : \_\_\_\_\_

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet  OUI

En application de la loi "Informatique et libertés" vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recouvrement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités.

SERVICES GESTIONNAIRES	SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL	ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION
------------------------	--------------------------------------	------------------------------------

# VOTRE SITUATION FAMILIALE

## A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2010

Mariés..... M  Célibataire..... C   
 Divorcé(e)/séparé(e)..... D  Veuf(ve)..... V   
 Pacsé(e)s..... O

### Changement en 2010

Date du mariage ou du Pacs..... X | | | | 2010  
 Date de divorce/séparation/rupture de Pacs..... Y | | | | 2010  
 Date du décès..... Z | | | | 2010

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille.

### Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

#### 1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

> Vous viviez seul au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et vous avez un enfant :  
 . majeur ou marié/pacsé (ou mineur imposé en son nom propre) non rattaché à votre foyer ;  
 . décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.  
 - Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul ..... L   
 - Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours desquelles vous viviez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 et 2009..... E ou K   
 > Vous ne viviez pas seul au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ..... N

#### 2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2010, remplissait ces conditions..... P   
 ..... F

#### 3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :  
 . vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;  
 . ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions ;  
 . ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2010, remplissait ces conditions..... W   
 - Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions..... S   
 - Vous avez une pension de veuve de guerre..... G

## B | PARENTISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e) et vous vivez seul(e) avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case..... T

## E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

## C | PERSONNES À CHARGE EN 2010

### Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou nés en 2010 ou handicapés quel que soit l'âge..... F   
 Année de naissance ..... | | | | | |

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... G   
 Année de naissance ..... | | | | | |  
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance

### Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou nés en 2010 ou handicapés quel que soit l'âge..... H   
 Année de naissance ..... | | | | | |

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... I   
 Année de naissance ..... | | | | | |  
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Nom et adresse de l'autre parent

### Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %..... R   
 Année de naissance ..... | | | | | |  
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance

## D | RATTACHEMENT EN 2010 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant..... J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)..... N   
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance

## VOS REVENUS

### 1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

#### TRAITEMENTS, SALAIRES

	VOUS		CONJOINT		1 <sup>RE</sup> PERS. À CHARGE		2 <sup>E</sup> PERS. À CHARGE	
Revenus d'activité.....	1AJ	39 543	1BJ		1CJ		1DJ	
Autres revenus imposables <i>préretraite, chômage</i> .....	1AP		1BP		1CP		1DP	
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i> .....	1AK		1BK		1CK		1DK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an : <i>cochez la case</i> .....	1AI	COCHEZ>	1BI	COCHEZ>	1CI	COCHEZ>	1DI	COCHEZ>
Revenus d'heures supplémentaires exonérés.....	1AU		1BU		1CU		1DU	

#### POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Activité à temps plein exercée toute l'année 2010.....	1AX	COCHEZ> <input checked="" type="checkbox"/>	1BX	COCHEZ>	1CX	COCHEZ>	1DX	COCHEZ>
Si non, nombre d'heures payées dans l'année.....	1AV		1BV		1CV		1DV	

*y compris heures supplémentaires exonérées*

#### REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

	FOYER		1 <sup>RE</sup> PERS. À CHARGE		2 <sup>E</sup> PERS. À CHARGE	
Montant du RSA "complément d'activité".....	1BL		1CB		1DQ	

#### PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

	VOUS		CONJOINT		1 <sup>RE</sup> PERS. À CHARGE		2 <sup>E</sup> PERS. À CHARGE	
Total des pensions, retraites, rentes.....	1AS		1BS		1CS		1DS	
Pensions alimentaires perçues.....	1AO		1BO		1CO		1DO	

#### RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

	moins de 50 ans		de 50 à 59 ans		de 60 à 69 ans		à partir de 70 ans	
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance.....	1AW		1BW		1CW		1DW	

### 2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %.....	2DA	
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....	2DH	
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH.....	2EE	

#### REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts <i>crédit d'impôt inclus</i> .....	2DC	
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA.....	2FU	
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans.....	2CH	

#### REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions <i>crédit d'impôt inclus</i> .....	2TS	
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié.....	2GO	
Intérêts et autres revenus assimilés <i>crédit d'impôt inclus</i> .....	2TR	

#### AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....	2CG			
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....	2BH			
Frais venant en déduction.....	2CA			
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....	2AB			
Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables.....	2BG			
Déficit des années antérieures non encore déduits.....	2AA <sup>06</sup>	2AL <sup>07</sup>	2AM <sup>08</sup>	2AN <sup>09</sup>
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %).....	2DM			

### 3 | PLUS VALUES DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

#### GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 18 % *si le montant de vos cessions de l'année 2010 excède 25 830 €. Voir notice*

Plus-value.....	3VG		Perte 2010.....	3VH	
-----------------	-----	--	-----------------	-----	--

*En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP*

#### GAINS SOUMIS AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX *quel que soit le montant de vos cessions de l'année 2010*

Plus-value.....	3VT		Perte 2010.....	3VU	
-----------------	-----	--	-----------------	-----	--

*En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SPS*

Pertes ouvrant droit au crédit d'impôt de 19 %. *Voir notice*..... 3VV

### 4 | REVENUS FONCIERS *lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement <i>n'excédant pas 15 000 €</i> .....	4BE	
<i>Adresse de la location</i> <input type="text"/>		
Revenus fonciers imposables.....	4BA	
Déficit imputable sur les revenus fonciers.....	4BB	
Déficit imputable sur le revenu global.....	4BC	
Déficits antérieurs non encore imputés.....	4BD	
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées.....	4BF	
Si vous souscrivez une déclaration 2044 spéciale, cochez la case.....	4BZ	COCHEZ>

#### REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration</i> .....	ØXX	
---	-----	--

*Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.*



10

Nom, prénom **HUBERT Amandine**Adresse **82 rue des Rigoles****75020 PARIS**

## VOS REVENUS

## 1 | GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, SALAIRES

Gains de levée d'options sur titres en cas de cession ou de conversion au porteur dans le délai d'indisponibilité

Inscrivez les gains sur la ligne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres.

	VOUS	CONJOINT
ENTRE 1 ET 2 ANS	1TV	1UV
ENTRE 2 ET 3 ANS	1TW	1UW
ENTRE 3 ET 4 ANS	1TX	1UX
Gains et distributions provenant de parts ou actions de <i>carried-interest</i> , déclarés cases 1AJ ou 1BJ, soumis à la contribution salariale de 30 %	1NY	1OY
Agents d'assurance : salaires exonérés <i>option pour le régime fiscal des salariés</i>	1AQ	1BQ
Salariés impatriés : salaires et primes exonérés	1DY	1EY
Salaires imposables à l'étranger, non déclarés cases 1AJ ou 1BJ, retenus pour le calcul de la prime pour l'emploi	1LZ	1MZ
Remplissez également le cadre PPE de votre déclaration n°2042		
Sommes exonérées transférées du CET au PERCO ou à un régime supplémentaire de retraite d'entreprise	1SM	1DN

## 2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus distribués de source suisse perçus en 2010 ..... 2SU

## 3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de levée d'options sur titres taxables à 18 %, 30 % ou 40 %, acquisition d'actions gratuites,

titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ..... 3VD 18% 3VI 30% 3VF 40%

Gains imposables sur option dans la catégorie des salaires *Levée d'options sur titres ou acquisition d'actions gratuites* ..... 3VJ 3VK

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 2,5 % ..... 3VS

Plus-values de cession de droits sociaux réalisées par des personnes domiciliées dans les DOM *Report de la déclaration n°2074-II DOM* ..... 3VE

Distributions par des sociétés de capital-risque taxables à 18 % ..... 3VL

Clôture du PEA avant l'expiration de la 2<sup>e</sup> année : gains taxables à 22,5 % ..... 3VM

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque ..... 3VC

Plus-values exonérées de cession de titres de jeunes entreprises innovantes ..... 3VP

Abattement net pour durée de détention des titres en cas de départ à la retraite d'un dirigeant *Report de la déclaration n°2074 DIR* :

- appliqué sur des plus-values ..... 3VA

- appliqué sur des moins-values ..... 3VB

Impatriés: cession de titres détenus à l'étranger *Report de la déclaration n°2074 IMP* :

- plus-values exonérées (50 %) ..... 3VQ

- moins-values non imputables (50 %) ..... 3VR

Transfert du domicile hors de France avant le 1.01.2005 : plus-values imposées immédiatement en sursis de paiement ..... 3VN

## 4 | REVENUS FONCIERS

Loyers courus du 1.1.1998 au 30.9.1998 soumis à la taxe additionnelle au droit de bail, provenant d'immeubles dont la location a cessé ou a été interrompue en 2010 ..... 4TQ

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2010 (investissements réalisés en 2009) ..... 4BY

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification auprès de votre service des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités.

**5 | REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES**

**IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE** ▶ À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT SI VOUS REMPLISSEZ UNE RUBRIQUE PAGE 2, 3 OU 4

Nom et prénom de l'exploitant .....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse d'exploitation .....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° Siret .....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nature des revenus .....	BA <input type="checkbox"/>	BIC <input type="checkbox"/>	BNC <input type="checkbox"/>
Régime d'imposition .....	RÉEL <input type="checkbox"/>	MICRO <input type="checkbox"/>	FORFAIT <input type="checkbox"/>
	AUTO-ENTREPRENEUR <input type="checkbox"/>		AUTO-ENTREPRENEUR <input type="checkbox"/>
Date en cas de cession ou cessation en 2010 .....	<input type="text"/>   <input type="text"/>   <input type="text"/>   2010	<input type="text"/>   <input type="text"/>   <input type="text"/>   2010	

**AUTO-ENTREPRENEUR AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU**

	VOUS	CONJOINT	PERSONNE À CHARGE
<b>Revenus industriels et commerciaux</b>			
<i>Chiffre d'affaires brut</i>			
Ventes de marchandises et assimilées .....	5TA <input type="text"/>	5UA <input type="text"/>	5VA <input type="text"/>
Prestations de services et locations meublées .....	5TB <input type="text"/>	5UB <input type="text"/>	5VB <input type="text"/>
<b>Revenus non commerciaux</b>			
Recettes brutes .....	5TE <input type="text"/>	5UE <input type="text"/>	5VE <input type="text"/>

**A | REVENUS AGRICOLES**

<b>Régime du forfait</b>						
Revenus exonérés .....	5HN <input type="text"/>	5IN <input type="text"/>	5JN <input type="text"/>			
Revenus imposables .....	5HO <input type="text"/>	5IO <input type="text"/>	5JO <input type="text"/>			
<i>si votre forfait n'est pas fixé, cochez la case</i> .....	COCHEZ> <input type="checkbox"/>	COCHEZ> <input type="checkbox"/>	COCHEZ> <input type="checkbox"/>			
Revenus des exploitants forestiers .....	5HD <input type="text"/>	5ID <input type="text"/>	5JD <input type="text"/>			
Plus-values à court terme .....	5HW <input type="text"/>	5IW <input type="text"/>	5JW <input type="text"/>			
Plus-values de cession taxables à 16 % .....	5HX <input type="text"/>	5IX <input type="text"/>	5JX <input type="text"/>			
	<b>CGA OU VISEUR</b>	<b>SANS</b>	<b>CGA OU VISEUR</b>	<b>SANS</b>	<b>CGA OU VISEUR</b>	<b>SANS</b>
Revenus exonérés y compris plus-values .....	5HB <input type="text"/>	5HH <input type="text"/>	5IB <input type="text"/>	5IH <input type="text"/>	5JB <input type="text"/>	5JH <input type="text"/>
Revenus imposables : cas général, moyenne triennale .....	5HC <input type="text"/>	5HI <input type="text"/>	5IC <input type="text"/>	5II <input type="text"/>	5JC <input type="text"/>	5JI <input type="text"/>
Déficits .....	5HF <input type="text"/>	5HL <input type="text"/>	5IF <input type="text"/>	5IL <input type="text"/>	5JF <input type="text"/>	5JL <input type="text"/>
Plus-values de cession taxables à 16 % .....	5HE <input type="text"/>		5IE <input type="text"/>		5JE <input type="text"/>	
Jeunes agriculteurs : abattement 50 % ou 100 % .....	5HM <input type="text"/>		5IM <input type="text"/>		5JM <input type="text"/>	
Déficits des années antérieures non encore déduits .....	5QF <input type="text"/> 04	5QG <input type="text"/> 05	5QN <input type="text"/> 06	5QO <input type="text"/> 07	5QP <input type="text"/> 08	5QQ <input type="text"/> 09

**B | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS**

<b>Régime micro entreprise</b>						
Revenus nets exonérés .....	5KN <input type="text"/>	5LN <input type="text"/>	5MN <input type="text"/>			
Revenus imposables						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• Ventes de marchandises et assimilées .....	5KO <input type="text"/>	5LO <input type="text"/>	5MO <input type="text"/>			
• Prestations de services et locations meublées .....	5KP <input type="text"/>	5LP <input type="text"/>	5MP <input type="text"/>			
Plus-values nettes à court terme .....	5KX <input type="text"/>	5LX <input type="text"/>	5MX <input type="text"/>			
Plus-values de cession taxables à 16 % .....	5KQ <input type="text"/>	5LQ <input type="text"/>	5MQ <input type="text"/>			
Moins-values à long terme .....	5KR <input type="text"/>	5LR <input type="text"/>	5MR <input type="text"/>			
Moins-values nettes à court terme du foyer .....	5HU <input type="text"/>					
	<b>CGA OU VISEUR</b>	<b>SANS</b>	<b>CGA OU VISEUR</b>	<b>SANS</b>	<b>CGA OU VISEUR</b>	<b>SANS</b>
Revenus exonérés y compris plus-values .....	5KB <input type="text"/>	5KH <input type="text"/>	5LB <input type="text"/>	5LH <input type="text"/>	5MB <input type="text"/>	5MH <input type="text"/>
Revenus imposables						
• Régime normal ou simplifié .....	5KC <input type="text"/>	5KI <input type="text"/>	5LC <input type="text"/>	5LI <input type="text"/>	5MC <input type="text"/>	5MI <input type="text"/>
• Locations meublées .....	5HA <input type="text"/>	5KA <input type="text"/>	5IA <input type="text"/>	5LA <input type="text"/>	5JA <input type="text"/>	5MA <input type="text"/>
Déficits						
• Régime normal ou simplifié .....	5KF <input type="text"/>	5KL <input type="text"/>	5LF <input type="text"/>	5LL <input type="text"/>	5MF <input type="text"/>	5ML <input type="text"/>
• Locations meublées .....	5QA <input type="text"/>	5QJ <input type="text"/>	5RA <input type="text"/>	5RJ <input type="text"/>	5SA <input type="text"/>	5SJ <input type="text"/>
Plus-values de cession taxables à 16 % .....	5KE <input type="text"/>		5LE <input type="text"/>		5ME <input type="text"/>	
Artisans pêcheurs : abattement 50 % .....	5KS <input type="text"/>		5LS <input type="text"/>		5MS <input type="text"/>	

VOS REVENUS

**C | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS**

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
<b>Régime micro entreprise</b>						
Revenus nets exonérés .....	5NN		5ON		5PN	
Revenus imposables						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• Ventes de marchandises et assimilées y compris locations de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés de tourisme .....	5NO		5OO		5PO	
• Prestations de services et locations meublées .....	5NP		5OP		5PP	
Plus-values nettes à court terme .....	5NX		5OX		5PX	
Plus-values de cession taxables à 16 % .....	5NQ		5OQ		5PQ	
Moins-values à long terme .....	5NR		5OR		5PR	
Moins-values nettes à court terme du foyer .....	5IU					
<b>Régime du bénéfice réel</b>						
Revenus exonérés y compris plus-values	CGA OU VISEUR 5NB	SANS 5NH	CGA OU VISEUR 5OB	SANS 5OH	CGA OU VISEUR 5PB	SANS 5PH
Revenus imposables						
• Régime normal ou simplifié .....	5NC	5NI	5OC	5OI	5PC	5PI
• Locations meublées non professionnelles .....	5NA	5NK	5OA	5OK	5PA	5PK
Déficits						
• Régime normal ou simplifié .....	5NF	5NL	5OF	5OL	5PF	5PL
• Locations meublées non professionnelles .....	5NY	5NZ	5OY	5OZ	5PY	5PZ
Plus-values de cession taxables à 16 % .....	5NE		5OE		5PE	
Déficits non professionnels des années antérieures .....	5RN <sup>04</sup>	5RO <sup>05</sup>	5RP <sup>06</sup>	5RQ <sup>07</sup>	5RR <sup>08</sup>	5RW <sup>09</sup>
Déficits des locations meublées non professionnelles des années antérieures .....	5GA <sup>00</sup>	5GB <sup>01</sup>	5GC <sup>02</sup>	5GD <sup>03</sup>	5GE <sup>04</sup>	5GF <sup>05</sup>
	5GG <sup>06</sup>	5GH <sup>07</sup>	5GI <sup>08</sup>	5GJ <sup>09</sup>		

**D | REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS**

<b>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</b>						
Revenus nets exonérés .....	5HP		5IP		5JP	
Revenus imposables.....	5HQ		5IQ		5JQ	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme .....	5HV		5IV		5JV	
Plus-values de cession taxables à 16 % .....	5HR		5IR		5JR	
Moins-values à long terme .....	5HS		5IS		5JS	
Moins-values nettes à court terme du foyer .....	5KZ					
<b>Régime de la déclaration contrôlée</b>						
Revenus exonérés y compris plus-values .....	CGA OU VISEUR 5QB	SANS 5QH	CGA OU VISEUR 5RB	SANS 5RH	CGA OU VISEUR 5SB	SANS 5SH
Revenus imposables.....	5QC	5QI	5RC	5RI	5SC	5SI
Déficits y compris inventeurs non professionnels .....	5QE	5QK	5RE	5RK	5SE	5SK
Plus-values de cession taxables à 16 % .....	5QD		5RD		5SD	
Jeunes créateurs : abattement de 50 % .....	5QL		5RL		5SL	
Agents généraux d'assurances : indemnités de cessation d'activité .....	5QM		5RM			
Honoraires de prospection commerciale exonérés .....	5TF	5TI	5UF	5UI	5VF	5VI

VOS REVENUS

**E | REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS**

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
<b>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</b>						
Revenus nets exonérés .....	5TH		5UH		5VH	
Revenus imposables .....	5KU		5LU		5MU	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme .....	5KY		5LY		5MY	
Plus-values de cession taxables à 16 % .....	5KV		5LV		5MV	
Moins-values à long terme .....	5KW		5LW		5MW	
Moins-values nettes à court terme du foyer .....	5JU					
<b>Régime de la déclaration contrôlée</b>						
	AAOUVISEUR	SANS	AAOUVISEUR	SANS	AAOUVISEUR	SANS
Revenus exonérés y compris plus-values .....	5HK	5IK	5JK	5KK	5LK	5MK
Revenus imposables .....	5JG	5SN	5RF	5NS	5SF	5OS
Déficits .....	5JJ	5SP	5RG	5NU	5SG	5OU
Plus-values taxables à 16 % .....	5SO		5NT		5OT	
Jeunes créateurs : abattement de 50 % .....	5SV		5SW		5SX	
Déficits des années antérieures non encore déduits .....	5HT	04	5IT	05	5JT	06
			5KT	07	5LT	08
					5MT	09

**F | REVENUS À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX**

Indiquez le montant net des revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux non soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, MSA...), notamment revenus d'activités non professionnelles (**revenus commerciaux des loueurs en meublé**, des loueurs de fonds de commerce...), revenus des impatriés exonérés d'impôt sur le revenu (art. 155 B du CGI), ainsi que le montant des plus-values professionnelles à long terme exonérées d'impôt sur le revenu en cas de départ à la retraite (art. 151 septies A du CGI).

Ces revenus et plus-values seront soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles).

Les plus-values à long terme déclarées aux cadres A, B, C, D, E seront directement soumises aux prélèvements sociaux. Ne les reportez pas ci-dessous.

Revenus nets ..... 5HY  | 5IY  | 5JY

*Pour les régimes micro, reportez le montant après abattement forfaitaire pour charges. Micro BIC : 71 % pour les ventes et assimilées ; 50 % pour les services et les locations meublées. Micro BNC : 34 %.*

Plus-values à long terme exonérées en cas de départ à la retraite..... 5HG  | 5IG  |

**G | PERSONNES AFFILIÉES AU RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (RSI)**

Si vous êtes affilié au RSI, indiquez les éléments suivants qui seront transmis aux organismes sociaux afin qu'ils effectuent le calcul et l'appel de vos cotisations et contributions sociales. *Voir notice*

	VOUS		CONJOINT	
Cotisations personnelles obligatoires.....	5TJ		5UJ	
Éléments à réintégrer cotisations facultatives et revenu exonéré fiscalement .....	5TK		5UK	
Éléments à déduire .....	5TL		5UL	
Revenus assimilés à des salaires montant net .....	5TM		5UM	

**PRIME POUR L'EMPLOI**

	VOUS	CONJOINT	PERSONNE À CHARGE
Activité professionnelle exercée toute l'année 2010 .....	5NW <input type="checkbox"/>	5OW <input type="checkbox"/>	5PW <input type="checkbox"/>
Sinon, nombre de jours travaillés dans l'année .....	5NV <input type="text"/>	5OV <input type="text"/>	5PV <input type="text"/>

*POUR RECEVOIR VOTRE PRIME PAR VIREMENT, JOIGNEZ UN RIB SI VOUS NE L'AVEZ PAS DÉJÀ COMMUNIQUÉ*

**6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES**

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin ..... Nombre 6EV  ..... Montant ..... 6EU

Nom et adresse des bénéficiaires :

**Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires**

- dépenses réalisées en 2010 ..... 6CB

- report de dépenses de 2009 ..... 6HJ

Sommes à ajouter au revenu imposable ..... 6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits .....

6FA  04 ..... 6FB  05 ..... 6FC  06

6FD  07 ..... 6FE  08 ..... 6FL  09

**7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT** le symbole ⓘ signifie que vous devez joindre vos justificatifs

<b>Prestations compensatoires</b> : sommes versées en 2010 .....	7WN	<input type="text"/>
– Sommes totales décidées par jugement en 2010 ou capital reconstitué .....	7WO	<input type="text"/>
– Capital fixé en substitution de rente .....	7WM	<input type="text"/>
– Report des sommes décidées en 2009 .....	7WP	<input type="text"/>

**Intérêts des prêts étudiants** (contrats conclus entre le 1.09.2005 et le 31.12.2008)

– Intérêts versés en 2010 .....	7UK	<input type="text"/>
– Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal		
• Nombre d'années de remboursement du prêt avant 2010 .....	7VO	<input type="text"/>
• Intérêts versés avant 2010 .....	7TD	<input type="text"/>

**Investissements locatifs neufs : loi Scellier** ⓘ

– Investissements réalisés en 2010 et achevés en 2010		
• Investissements réalisés en métropole .....	7HJ	<input type="text" value="39 000"/>
• Investissements réalisés dans les DOM-COM .....	7HK	<input type="text"/>
• Investissements réalisés en métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010 .....	7HN	<input type="text"/>
• Investissements réalisés dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010 .....	7HO	<input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2010		
• Investissements réalisés en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 lorsqu'ils ne respectent pas les plafonds spécifiques fixés par le décret n° 2009-1672 .....	7HL	<input type="text"/>
• Investissements dans les DOM-COM réalisés du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques.....	7HM	<input type="text"/>
– Reports concernant les investissements réalisés en 2009 et achevés en 2009		
• Report de 1/9 des investissements réalisés en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 lorsqu'ils ne respectent pas les plafonds spécifiques .....	7HR	<input type="text"/>
• Report de 1/9 des investissements réalisés dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques.....	7HS	<input type="text"/>
• Report du solde de réduction d'impôt de 2009 non encore imputé.....	7LA	<input type="text"/>

**Investissements immobiliers destinés à la location meublée non professionnelle** dans certains établissements ou résidences ⓘ

– Investissements réalisés et achevés en 2010 .....	7IJ	<input type="text"/>
– Investissements réalisés et achevés en 2010 avec promesse d'achat avant le 1.1.2010 .....	7IL	<input type="text"/>
– Investissements réalisés en 2009 achevés en 2010 .....	7IM	<input type="text"/>
– Report de 1/9 des investissements réalisés et achevés en 2009 .....	7IK	<input type="text"/>
– Report du solde de réduction d'impôt de 2009 non encore imputé .....	7IS	<input type="text"/>

**Investissements locatifs dans le secteur touristique** ⓘ

– Acquisition d'un logement neuf		
• Prix de revient ou d'achat d'un logement acquis ou achevé en 2010 .....	7XC	<input type="text"/>
• Vous demandez l'étalement du solde de la réduction d'impôt sur 6 ans .....	7XD	<input type="text" value="COCHEZ&gt;"/>
• Report des dépenses d'investissement effectuées en 2005, 2006, 2007 ou 2008 .....	7XF	<input type="text"/>
• Report des dépenses d'investissement effectuées en 2009 .....	7XI	<input type="text"/>
– Réhabilitation d'un logement		
• Prix de revient d'un logement réhabilité en 2010 achevé depuis au moins 15 ans .....	7XL	<input type="text"/>
• Vous demandez l'étalement du solde de la réduction d'impôt sur 6 ans .....	7XE	<input type="text" value="COCHEZ&gt;"/>
• Report des dépenses effectuées en 2005, 2006, 2007 ou 2008 .....	7XM	<input type="text"/>
• Report des dépenses effectuées en 2009 .....	7XJ	<input type="text"/>
– Travaux de reconstruction, d'agrandissement, de réparation ou d'amélioration payés en 2010		
• Dans un village résidentiel de tourisme .....	7XG	<input type="text"/>
• Dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme .....	7XH	<input type="text"/>

**Investissement locatif dans une résidence hôtelière à vocation sociale** ⓘ

– Investissement réalisé en 2010 .....	7XN	<input type="text"/>
– Report des dépenses d'investissement de 2007 ou 2008 .....	7XO	<input type="text"/>
– Report des dépenses d'investissement de 2009 .....	7XK	<input type="text"/>

**Dépenses en faveur de la qualité environnementale des logements donnés en location** ⓘ joignez la fiche 2041 GR

– Nombre de logements dans lesquels les dépenses sont effectuées .....	7SA	<input type="text"/>
– Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 15 % voir notice .....	7SH	<input type="text"/>
– Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 25 % voir notice .....	7SB	<input type="text"/>
– Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 40 % voir notice .....	7SD	<input type="text"/>
– Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 50 % voir notice .....	7SE	<input type="text"/>
<b>Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location</b> ⓘ joignez la fiche 2041 GR .....	7SF	<input type="text"/>

VOS CHARGES

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE) le symbole  signifie que vous devez joindre vos justificatifs

<b>Travaux de restauration immobilière </b>		
– Dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) .....	7RA	<input type="text"/>
– Dans un secteur sauvegardé ou assimilé .....	7RB	<input type="text"/>
<b>Dépenses de protection du patrimoine naturel</b> .....	7KA	<input type="text"/>
<b>Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques</b> .....	7NZ	<input type="text"/>
<b>Investissements forestiers </b>		
– Dépenses 2010 ..... Acquisition 7UN <input type="text"/> .. Travaux 7UP <input type="text"/> ..... Contrat de gestion .....	7UQ	<input type="text"/>
– Si les travaux sont consécutifs à un sinistre, cochez la case .....	7UT	<input type="checkbox"/> COCHEZ>
– Report des dépenses de travaux de l'année 2009 ..... Hors sinistre 7UU <input type="text"/> ..... Après sinistre .....	7TE	<input type="text"/>
<b>Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie </b> .....	7UC	<input type="text"/>
<b>Souscription au capital de PME non cotées </b>		
– Versement 2010 .....	7CF	<input type="text"/>
– Report de versement des années antérieures ..... 7CL <input type="text"/> 07 ..... 7CM <input type="text"/> 08 .....	7CN	<input type="text"/> 09
– Souscription au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion .....	7CU	<input type="text"/>
<b>Souscription de parts de FCP dans l'innovation </b> .....	7GQ	<input type="text"/>
<b>Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) </b> .....	7FQ	<input type="text"/>
<b>Souscription de parts de FIP investis en Corse </b> .....	7FM	<input type="text"/>
<b>Souscription au capital de SOFICA</b> .....	7FN	<input type="text"/> 40 %
<b>Souscription au capital de SOFIPÊCHE</b> .....	7GN	<input type="text"/> 48 %
<b>Souscription au capital de SOFIPÊCHE</b> .....	7GS	<input type="text"/>
<b>Intérêts d'emprunt pour reprise de société</b> .....	7FH	<input type="text"/>
<b>Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs</b> .....	7UM	<input type="text"/>
<b>Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises</b>		
– Conventions signées en 2010 n'ayant pas pris fin en 2010 : .....	nombre	7HY <input type="text"/> ..... dont handicapés ..... 7IY <input type="text"/>
– Conventions signées en 2010 ayant pris fin en 2010 : .....	nombre	7JY <input type="text"/> ..... dont handicapés ..... 7KY <input type="text"/>
– Conventions signées en 2009 ayant pris fin en 2010 : .....	nombre	7LY <input type="text"/> ..... dont handicapés ..... 7MY <input type="text"/>
– Conventions signées avant 2009 ayant pris fin en 2010 : .....	nombre	7FY <input type="text"/> ..... dont handicapés ..... 7GY <input type="text"/>
<b>Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréée</b> .....		7FF <input type="text"/>
– Nombre d'exploitations .....		7FG <input type="text"/>
<b>Réduction d'impôt mécénat</b> .....		7US <input type="text"/>
<b>Acquisition de biens culturels </b> .....		7UO <input type="text"/>

8 | DIVERS

<b>Retenue à la source en France report de l'annexe n° 2041 E ou impôt payé à l'étranger report de la déclaration n° 2047</b> .....	8TA	<input type="text"/>
<b>Retenue à la source élus locaux cf. document n° 2041 GI</b> .....	8TH	<input type="text"/>
<b>Personnes non domiciliées en France</b>		
– Revenus de source française ou étrangère retenus pour le calcul du taux moyen .....	8TM	<input type="text"/>
– Montant de l'impôt en sursis de paiement cf. document n° 2041 GL .....	8TN	<input type="text"/>
<b>Reprises de réductions ou de crédits d'impôt</b> .....	8TF	<input type="text"/>
<b>Crédits d'impôt en faveur des entreprises</b>		
– Adhésion à un groupement de prévention agréé .....	8TE	<input type="text"/>
– Investissement en Corse : crédit 2010 .....	8TG	<input type="text"/>
– Report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures ..... 8TO <input type="text"/> .....	8TP	<input type="text"/> Reprise de crédit d'impôt .....
– Crédit d'impôt recherche 2010 .....		
– Entreprises bénéficiant de la restitution immédiate ..... 8TB <input type="text"/> .....	8TC	<input type="text"/> Autres entreprises .....
– Apprentissage .....	8TZ	<input type="text"/>
– Famille .....	8UZ	<input type="text"/>
– Agriculture biologique .....	8WA	<input type="text"/>
– Prospection commerciale .....	8WB	<input type="text"/>
– Formation des chefs d'entreprise .....	8WD	<input type="text"/>
– Intéressement .....	8WE	<input type="text"/>
– Métiers d'art .....	8WR	<input type="text"/>
– Remplacement pour congé des agriculteurs .....	8WT	<input type="text"/>
– Maître restaurateur .....	8WU	<input type="text"/>
– Débitants de tabac .....	8WV	<input type="text"/>
– Auto-entrepreneur : versements d'impôt sur le revenu dont le remboursement est demandé .....	8UY	<input type="text"/>

# Audit de la déclaration des revenus

- Les formulaires édités par Premis plus sont acceptés par l'administration conformément au BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002. Ils doivent être complets et lisibles. Si possible, imprimez-les en couleur. Pensez à signer le ou les formulaires (y compris les déclarations n°2042 C et n°2042-IOM s'il y a lieu) et à agraffer l'ensemble des feuillets que vous glisserez à l'intérieur de la déclaration préremplie, reçue à votre domicile.
- Vous devez déposer une déclaration n°2042 C. N'oubliez pas de signer cette déclaration 'complémentaire'.
- Vous possédez un ou plusieurs postes de télévision. La contribution à l'audiovisuel public vous sera adressée en même temps que l'avis de taxe d'habitation de votre résidence principale et devra être acquittée dans les mêmes délais. Pour 2010, cette contribution s'élevait à 123 € (ou à 79 € pour les résidents dans les DOM).
- Vous avez fait des dons à des oeuvres d'intérêt général. Ces versements ouvrent droit à une réduction calculée au taux de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- Dons aux organismes autres que les associations d'aide aux personnes en difficulté : vous devez joindre à votre déclaration le ou les reçus qui vous ont été remis par les organismes bénéficiaires.
- Les dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ouvrent droit à une réduction d'impôt dans la limite de 513 €. Si vous avez versé davantage, le surplus sera automatiquement reporté ligne 7UF pour vous faire bénéficier d'une réduction d'impôt, calculée au taux de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- Dons aux associations d'aide aux personnes en difficulté : vous devez joindre à votre déclaration le ou les reçus qui vous ont été remis par les organismes bénéficiaires.
- Vous avez déclaré des intérêts d'emprunt pour l'acquisition de votre résidence principale. Vous devez pouvoir présenter à tout moment à l'Administration certains documents tels que l'acte d'acquisition du logement, les échéanciers de remboursement ainsi que tout document permettant d'établir que les dépenses supportées au titre des intérêts d'emprunt ont été engagées dans le cadre de l'acquisition du logement affecté à leur habitation principale. Si vous avez acquis votre résidence principale en VEFA, il conviendra alors de fournir l'acte authentique d'acquisition du terrain nu, les mémoires des entrepreneurs et architectes et la déclaration d'ouverture de chantier.
- Votre revenu de référence est égal à 35 589 €. Ce revenu sert à déterminer les éventuels exonérations ou allègements de taxe d'habitation et de taxe foncière.
- Avant d'envoyer votre déclaration n°2042 à votre centre des impôts, veillez à renseigner votre numéro FIP pour faciliter le rapprochement entre les acomptes, ou mensualités, payés et l'impôt dû.
- Avant d'envoyer votre déclaration n°2042 à votre centre des impôts, veillez à renseigner votre numéro fiscal.
- Les fac-similés d'avis d'imposition et d'avis de contributions sociales imprimés par Premis plus sont strictement personnels et n'ont aucune valeur juridique. Dans vos démarches ou vos relations avec les tiers, ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux avis d'imposition qui vous sont adressés par votre perception.